



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT,
DES ICPE ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE)
sur le territoire de la commune de CHANTRAINES**

Conformément au code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2022-04-00114 du 22 avril 2022, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 16 mai au mardi 14 juin 2022 inclus**, portant sur la demande présentée par la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de CHANTRAINES.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de CHANTRAINES, siège de l'enquête ;
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de CHANTRAINES aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de CHANTRAINES (1, Rue de l'Église, 52700 CHANTRAINES) ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

Monsieur Gérard FRERY, géomètre expert retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, à la mairie de CHANTRAINES (1, Rue de l'Église, 52700 CHANTRAINES):

- **lundi 16 mai de 9h00 à 12h00**
- **samedi 21 mai de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 25 mai de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 2 juin de 9h00 à 12h00**
- **samedi 11 juin de 9h00 à 12h00**
- **mardi 14 juin de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques) et à la mairie de CHANTRAINES. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE). La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M.DEHERRE Benjamin, Chef de projets éoliens à la société CHANTRAINES ENERGIE – JPEE (CHANTRAINES ENERGIE – JPEE, Agence Paris, 1B Passage Duhesme – 75018 Paris) ou au bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).